

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de madame Nicole BLOUZAT, maire.

Etaient présents : mesdames BLOUZAT N, PERON N, POINTEAU R et POUPART J, REES A et messieurs THILLOU G, CHUPEAU O. LEMARNE F et LELLOUCHE S.

Absents : ROQUES Gilles

Pouvoir de ROQUES Gilles à PONTEAU Régine:

Ordre du jour :

- **Point sur l'enquête publique conjointe pour élaboration P.L.U. et S.D.E.P.**
- **Prix de l'eau potable 2018.**
- **Approbation du Plan Communal de Sauvegarde**
- **Festivités de fin d'année**
- **Questions et affaires diverses**

Le Conseil Municipal,

Le compte rendu de la séance 20 octobre 2017 n'ayant soulevé aucune remarque est adopté à l'unanimité.

POINT SUR L'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE P.L.U.et S.D.E.P.:

L'enquête publique qui s'est déroulée, en mairie, du 7 novembre au 8 décembre 2018 inclus le a donné lieu à 12 observations consignées dans le registre d'enquête publique ainsi que 3 observations notifiées dans le registre dématérialisé.

Les rapports et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront remis en mairie au plus le 9 janvier 2018 et seront tenus à la disposition du public en mairie (déposés sur les registres dématérialisés).

Des modifications pourront être apportées en fonction des demandes et observations en tenant compte des différents schémas directeurs d'aménagement opposables et réglementations en vigueur.

Les corrections apportées, le conseil municipal pourra se réunira et délibérer favorablement.

PRIX DE L'EAU POTABLE – SURTAXE COMMUNALE :

Madame le maire rappelle que la dernière augmentation de la surtaxe communale date de décembre 2015, portant la surtaxe à 0,40 €/m3.

Le pris du m3 d'eau potable se décompose de la manière suivante :

- Abonnement SAUR : 15,21 €
- Part communale : 0,40 €/m3
- Part SAUR : 2,3641 €/m3
- Préservation des ressources : 0,0937 €/m3 (Agence de l'eau Seine-Normandie)
- Lutte contre la pollution : 0,41 €/m3 (Agence de l'eau Seine-Normandie)
- T.V.A. : 5,50%

PRIX actuel du m3 d'eau : 3,7975 €

Le Conseil municipal,

DECIDE de ne pas augmenter la part communale du m³ d'eau potable pour l'année 2018 qui restera à 0,40 €/m³.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

La commission communale composée de madame le maire, Madame POINTEAU Régine et M. BLOUZAT Jean-Claude a longuement travaillé pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.). Ce document doit être remis avant la fin de l'exercice en cours, aux différentes instances territoriales.

Le P.C.S. est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions et les acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Le but est d'assurer la protection des personnes et des biens en cas d'évènements de sécurité civile.

Ce document prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Madame POINTEAU présente ce document qui doit recevoir l'approbation des conseillers municipaux.

Ce Plan Communal de Sauvegarde est adopté par le Conseil municipal.

Ce document sera consultable en mairie.

DATES A RETENIR POUR LES FESTIVITES DE FIN D ANNEE :

Comme décidé lors du conseil municipal en date du 20 octobre dernier les dates suivantes ont été retenues :

- Arbre de Noël des enfants de la commune : samedi 16 décembre à 16 h 30 dans la salle dite de la *garderie*.
- Distribution des colis aux aînées de la commune le dimanche 17 décembre. Rendez-vous devant la salle polyvalente à 10 heures.
- Le Club les Liens du Loing renouvelle son opération de vin chaud le samedi 16 décembre.
- Vœux du maire : le dimanche 14 janvier 2018 à 11 heures.

AFFAIRES DIVERSES

- Le conseil municipal donne un avis FAVORABLE au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de FAY LES NEMOURS
- Madame le maire fait part de sa décision d'attribuer une concession au cimetière communal à la famille DARIN, domiciliée au manoir de Beaumoulin.
- Des devis seront demandés pour une cuve de carburant dans le local technique.
- Madame PERON se dit choquer de voir des automobilistes prendre le petit rond point, situé devant la mairie, à contresens. La gendarmerie a été informée de cet état de faits.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20

Pour copie conforme.

Fait en mairie, 13 décembre 2017